



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

Objet de la délibération

**VOEU CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES FINANCES
PUBLIQUES**

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.02.003

VOEU CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

Rapporteur : Fabrice LEBRETON

En application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Interpellé par le groupe minoritaire « La Gauche Pour Hennebont », Monsieur le Maire d'Hennebont a souhaité organiser un temps d'échanges avec les élus de Conseil Municipal sur le projet de réorganisation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Aussi, deux réunions ont eu lieu le 23 janvier 2020, l'une avec la Direction Départementale des Finances Publiques, l'autre avec des représentants de l'Intersyndicale des Finances Publiques du Morbihan.

La Ville d'Hennebont, consciente des conséquences possibles pour ses habitants du projet de réorganisation de la DGFIP sur le Morbihan demande au gouvernement et à l'administration de la DGFIP :

- Le maintien de la Trésorerie dans ses missions actuelles tant que la Ville n'aura pas d'assurance sur les questionnements ci-dessous :
- Une analyse précise des flux de visites durant toute l'année 2020 à la Trésorerie de proximité d'Hennebont : fréquentation totale, nombre de demandeurs concernés, origine géographique des demandeurs, motif de visite : paiements (taxe foncière, taxe d'habitation, impôt sur le revenu des personnes physiques, services communaux, ...), demandes et types d'informations, pics saisonniers.
- Un report du transfert prévu au 1^{er} janvier 2021 afin d'analyser ces différents éléments et de proposer, dans l'intervalle, des solutions alternatives.
- L'assurance d'une participation adaptée et pérenne de l'Etat au fonctionnement d'une future « Maison France Service » qui tienne compte de la population concernée pour un pôle de centralité comme Hennebont.
- Une réunion avec la Direction Générale des Finances Publiques du Morbihan, début 2021, afin d'entendre les nouvelles propositions et précisions souhaitées.

La réorganisation de Direction Générale des Finances Publiques ne doit pas générer de situation pénalisante pour la population hennebontaise et avoisinante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2123-18,
Vu l'intérêt général de la mesure,
Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 17 février 2020,
Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 10 février 2020,
Vu le rapport présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **DEMANDE** au Gouvernement et à l'Administration de la DGFIP :

- **DE MAINTENIR** la Trésorerie dans son fonctionnement et ses missions actuelles tant que l'analyse précise des flux et visites à la Trésorerie de proximité d'Hennebont sur l'année 2020 n'a pas été réalisée,
- **DE REPORTER** le transfert prévu le 1^{er} janvier 2021 afin de prendre le temps de l'analyse et de proposer des solutions alternatives,
- **D'ASSURER** une participation adaptée et pérenne au fonctionnement d'une « Maison France Service » pour un pôle de centralité comme Hennebont,
- **D'ORGANISER** une réunion avec la municipalité d'Hennebont début 2021.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU